



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2008

Présidence : M. Marc-Etienne FAVRE
45 membres présents à l'appel

Le Président, M. M.-E. FAVRE, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Mlle FOGOZ secrétaire municipale.

Dans les rangs du public, il salue la présence de plusieurs « aînés », des membres de la Société des Jeunes de Belmont-sur-Lausanne, reconnaissables à leurs tee-shirts. La presse est représentée par Mme S. Giampetruzzi pour le Régional et M. BEDA pour 24 Heures.

Messieurs les Députés J. HALDY de Pully et P. MODOUX d'Oron-la-Ville se sont excusés.

1. APPEL

Présents :	45 membres
Excusés :	12 membres
Arrivé en cours de séance :	1 membre
Absents :	2 membres

Les conseillers excusés sont : MME JUILLERAT, MM. BOLAY, BUGNON, DE PIERI, GIRARD, KUPPER, MARKIDES, MONSUTTI, RECCHIA M., SCHWEGLER, STUTZ, TRUMIC

Arrivé en cours de séance : M. MEGIAS

Absents : MM. HENCHOZ, PINTO

Avec 45 membres présents à l'appel, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour, tel que présenté, est accepté à la majorité et 1 abstention.

Procès-verbal du 26 juin 2008

Ce dernier est accepté à la majorité et 2 abstentions.

2. COMMUNICATION DU BUREAU

M. M.-E. FAVRE signale qu'il a représenté Le Conseil le samedi 6 septembre, lors de la manifestation « Pully se bouge » malheureusement sous la pluie. De nombreux groupes sportifs et associations présentaient leurs activités.

Le 25 septembre, il a accompagné la Municipalité ainsi que quelques membres de l'Administration communale pour le tir commémoratif de feu le district de Lausanne. Ce tir s'est déroulé dans un esprit convivial est également sportif. Il tient à relever les talents de la délégation « Cancoires », puisque le concours comportait 4 catégories. Mme C. Dupertuis s'est classée 3^{ème} chez les dames, M. D. Gamboni s'est classé 1^{er} pour la catégorie fusil d'assaut à 300 m., M. A. Grand s'est classé 1^{er} au pistolet à 25 m. et enfin notre délégation fut classée 2^{ème} au rang général. Bravo les fines gâchettes !

Pour rester dans le tir, il informe avoir reçu un courrier de la Société des fusiliers de Belmont qui invite le Conseil communal à former un des groupes de 4 tireurs pour le tir de clôture du 11 octobre 2008 au stand de Chanoz-Brocart à Lutry. Il sera absent ce jour-là, mais il tient à disposition de tous les conseillers intéressés la feuille d'inscription.

M. M.-E. FAVRE signale qu'une séance de « passation de pouvoirs » a eu lieu le 4 septembre 2008 au carnotzet de la Commune en présence de la Municipalité, du bureau sortant et du bureau nouveau.

Lors de cette séance, les clés, le sceau du Conseil, les registres et la correspondance ont été remis par M. J.-M. MAYOR, président sortant, à M. M.-E. FAVRE président nouveau. Une petite partie récréative a suivi avec collation.

M. M.-E. FAVRE tient encore à remercier M. J.-M. MAYOR pour son dévouement durant les deux années précédentes et, en guise de remerciement, lui fait don d'une petite cloche nominative.

3. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

M. M.-E. FAVRE cède la parole à M. G. MUHEIM, Syndic :

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le très grand plaisir de vous apporter le salut de votre Municipalité. Je salue aussi tout particulièrement votre nouveau président, Marc-Etienne Favre, ainsi que son bureau, au sens élargi du terme. Vous pouvez compter sur notre pleine et entière collaboration, ainsi que celle de notre administration.

Personnel communal

Une fois n'est pas coutume, ce sont mes collègues responsables des dicastères concernés par les mutations de personnels qui vont vous en parler. Quant à moi, je me bornerai à compléter l'information transmise par courriel le 15 juillet dernier, s'agissant de la démission de notre Boursière.

Si Madame Patricia Chabloz a décidé de donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle, la raison n'est pas à chercher dans un quelconque conflit avec la Municipalité, ni une affaire de compétences, bien au contraire. L'être humain a le droit de disposer de sa vie comme bon lui semble, et il ne nous appartient pas de juger de la pertinence ou non de ses décisions.

Si notre Boursière travaille d'arrache-pied à l'élaboration de notre budget 2009, elle nous a aussi assisté dans le choix de son successeur.

Cerise sur le gâteau : la personne qui remplacera Mme Chabloz trouvera une organisation réglée comme du papier à musique et elle est ici sincèrement remerciée. Vous aurez aussi loisir de prendre congé de Mme Chabloz lors de la soirée de décembre consacrée au budget, après l'homélie d'une personne bien portante, que je ne manquerai pas de faire devant votre Assemblée.

Quant à notre personnel, il doit commencer à se préparer à faire face à un nouveau défi : c'est celui d'accueillir dans les meilleures conditions les quelques centaines de futurs Cancoires, qui habiteront les dernières constructions encore possibles dans les zones dévolues en 1984 à l'habitation. Après « Belmont 2000 » en 1988, puis « Belmont 3000 » en 2006, le tour de « Belmont 4000 » pointe le bout de son nez pour le milieu de la prochaine décennie.

Police intercommunale

L'été fut relativement calme sur le front des interventions. Peu de déprédations sur le domaine public et attitude responsable d'un adolescent, qui a pris sur lui le paiement des dégâts faits par un de ses invités, non identifié. Quelques interventions aussi durant les soirées estivales, pour régler des problèmes de voisinage, voire réconcilier des personnes au comportement « chaud ». Le niveau sonore de la musique a aussi amené son lot de réclamations.

Par contre, quand bien même le Festival For Noise de Pully ne plait pas vraiment à tous les auditeurs « forcés » (comprendre le voisinage), le strict respect par les organisateurs des conditions municipales de Pully et Belmont ont fait que les réclamations ont fondu comme neige au soleil du mois d'août ...

Tel qu'indiqué lors de votre dernière séance, et tel qu'annoncé aux habitants de notre village, les contrôles de vitesses dans des quartiers limités à 30 km/h ont débuté. Premier constat : quasiment pas d'infraction ; 2ème constat : 10 % d'excès, mais dans des proportions « raisonnables ». Comprenez par là que personne n'a vu son permis s'envoler, et que la plupart des infractions sont en dessous de 40 km/h. Une 3ème campagne de contrôles est en cours, et de son résultat dépendra la validation technique définitive des ouvrages mis en place pour freiner « naturellement » la vitesse des usagers de nos chemins communaux. Vous comprenez maintenant pourquoi la Passade « spécial 30 km/h » n'a pas encore vu jour, les propos que nous y tenons devant encore être validés. Il vaut mieux anticiper les questions et les problèmes qu'attendre les critiques.

Par contre, sur la route cantonale qui traverse Belmont, la situation est grave si l'on se réfère aux résultats des contrôles radars effectués depuis le mois de mars 2008. Lors des 8 contrôles, d'à peine + d'une heure chacun, réalisés depuis ce printemps, près de 500 personnes ont été amendées, dont certaines dénoncées auprès du Juge pénal, au vu de leur vitesse « folle ». Une chose intéressante à relever : au mois d'août, très peu de vitesses excessives, ce qui tend à prouver que les vacances assagissent même les Fangio ... Plus sérieusement, le trafic estival n'est pas à Belmont. Traduites en espèces sonnantes et trébuchantes, les amendes « radar » encaissées par Belmont représentaient plus de Fr. 30'000.- à fin août. Donc, ceux qui par leur comportement irresponsable nous imposent des ouvrages routiers de sécurité participent directement à leur financement.

Circulation de transit dans le quartier du Coin d'En Bas

Depuis bientôt vingt ans, soit depuis que la Commune de Lutry s'est vu contrainte de fermer la route de Converney pour supprimer le trafic de transit, notre commune analyse avec des spécialistes, teste des modèles de réglage des flux de circulation, met à l'enquête publique des mesures et les applique, j'en passe et des meilleurs, pour trouver une solution cohérente au report de trafic sur nos chemins. Si à chacune de nos actions, la situation s'est améliorée, chaque nouvelle augmentation de la population dans ce secteur a amené son nouveau lot de problèmes.

Le dernier en date concerne l'explosion du trafic de transit entre la route de Belmont à Lutry jusqu'au débouché sur la route du Burenos, et dans l'autre sens, un comportement criminel de certains usagers prenant à contresens un sens interdit. Je devrais aussi qualifier de noms d'oiseaux les automobilistes « dévalant » le chemin des Pralets à « tombeau ouvert » et tournant à gauche au bas de ce chemin, malgré l'interdiction de la manœuvre.

Notre Police intercommunale et celle de Lutry ont procédé ces derniers mois à plusieurs opérations « coup de poing », amenant aussi leur lot de produits d'amendes dans nos caisses. Mais ceux qui « bravent » les interdictions ne sont pas fous ; ils savent pertinemment que la Police ne peut pas être là, jour et nuit, 24 h. sur 24. Alors au jeu de la roulette russe de ceux qui roulent à contresens s'ajoute le jeu de la chance de ceux qui quittent le « droit chemin pour aller à gauche ».

Vingt ans de problèmes et de solutions, finalement toutes insuffisantes à un moment ou à un autre, ont amené les Municipalités de Lutry et de Belmont à décider la fermeture physique à toute circulation, mobilité douce exceptée, au droit du Flonzel sur la frontière communale. Cette mesure est actuellement présentée au service compétent de l'Etat de Vaud et sa mise en application, à titre provisoire, est une affaire de quelques semaines. L'Etat de Vaud, compétent en la matière, mettra notre décision à l'enquête publique, évidemment pour autant qu'il l'agrée ce qui, à mes yeux, ne devrait pas poser de nouveaux problèmes. Il sera intéressant de voir qui va s'opposer : ceux qui vont bénéficier d'une nouvelle qualité de vie, au détriment d'un léger détour, ou ceux d'au-delà de nos frontières communales, qui représentent les 2/3 des usagers, et qui nous feront la « plainte de la pollution », parce que le raccourci est fermé ?

Pour conclure, un rappel à tous les usagers de la route : si tout le monde n'a pas la chance d'être un élu, qui de par sa fonction, doit respecter naturellement les prescriptions, il est possible de faire comme lui : ne pas chercher un raccourci par un chemin détourné qui va « tout droit » (un Prix Champignac me guette). Les bordiers de ces chemins sont reconnaissants aux personnes ayant ce réflexe plein de bon sens, qui favorise la vraie qualité de vie.

Je vous remercie de votre attention.»

M. FAVRE remercie M. G. MUHEIM et cède la parole à M. G. MOSER :

« Finances - Personnel

Les mâles sont de retour ! Après deux boursières, la commune de Belmont va se doter dès le 1er janvier 2009 d'un boursier, M. Stéphane Ruby, marié, deux enfants, habitant Pully.

Comptes 2008

Un grand merci à la Commune de Bussigny, qui, après avoir accueilli sur son territoire une société pendant deux « longues années », a alimenté le fonds de la péréquation intercommunale par une substantielle somme de 24 millions lors de son départ.

Résultat pour Belmont : un remboursement de Fr. 314'791.- pour l'exercice 2007 à inscrire dans les comptes 2008.

Budget 2009

Si M. Broulis a déjà présenté son budget 2009, il n'a pas encore informé les communes sur la future facture sociale. Notre bourse attend ces derniers chiffres afin de finaliser notre budget 2009.

Emprunts

Nous avons trois emprunts qui arrivent à échéance cette année :

- Erste Europäische Fr. 2'500'000.- à 4,50 %, échéance 29 mars
- CCS Fr. 1'500'000.- à 3,25 %, échéance 20 novembre

- CCS Fr. 1'000'000.- à 4,00 %, échéance 4 décembre

Le premier de Fr. 2'500'000.- a déjà été renouvelé auprès de la CCS au taux de 3,45 %, échéance 20 février 2018.

Quant au deuxième, nous avons déjà souscrit auprès de Postfinance un emprunt de Fr. 1'500'000.- au taux bloqué de 3,18 % pour 5 ans, soit échéance 17 novembre 2013. Notre volonté en matière d'emprunts est de répartir les créanciers et les échéances. La durée de 5 ans a été choisie car nous avons déjà Fr. 2'500'000.- en 2018, et nous n'avons aucun emprunt à renouveler entre le 28 janvier 2010 et le 16 juin 2015.

La situation actuelle des emprunts est la suivante :

- UBS Fr. 2'640'000.-
- Postfinance Fr. 4'500'000.-
- Swisslife Fr. 3'000'000.-
- CCS Fr. 3'500'000.- (dont Fr. 1'000'000.- ancienne formule)

Pour le dernier emprunt de Fr. 1'000'000.- auprès de la CCS ancienne formule, nous choisirons sous peu, comme d'habitude, l'établissement financier qui nous fera la meilleure offre. Nous avons bon espoir d'obtenir un meilleur taux que l'actuel de 4 %.
Je vous remercie de votre attention. »

M. M.-E. FAVRE remercie M. G. MOSER et cède la parole à Mme C. DUPERTUIS :

« ECOLE

Lors de l'enclassement définitif fait au mois de juillet, la Direction de l'établissement primaire de Pully, Paudex, Belmont nous a informé qu'une classe devrait être fermée à Belmont lors de la rentrée 2008.

En effet sur les 46 enfants devant entrer au CIN (école enfantine), un tiers a été scolarisé dans le privé. Cette situation est due sans doute à une meilleure conjoncture. Alors que faire de ces deux classes nouvellement réalisées ?

La classe ACT/ACM utilise l'une d'elle, ce qui nous permet de mettre une classe à disposition de l'école de musique de L'Avenir, mais surtout, comme il vous l'avait été annoncé, lors de l'étude pour l'extension du collège 3ème étape, l'autre sera aménagée pour la rentrée d'automne en réfectoire.

Le réfectoire, lui, est déjà en service dans la cafétéria de la salle de gymnastique. A ce jour une quarantaine d'enfants sont inscrits avec une fréquentation moyenne de 20 enfants par jour, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi les enfants, au nombre de deux, mangent à l'UAPE, mais au tarif réfectoire.

La prise en charge se fait dès la sortie des classes, le repas est garanti « Label fourchette verte », et les enfants se défoulent dans la salle de gym jusqu'à la reprise de l'école, tout ceci pour la modique somme de Fr.13.- par jour.

Afin d'encadrer tous ces petits « gourmets ou gourmands », nous avons recherché des auxiliaires par le biais d'annonces parues dans la presse. Pas moins de 130 candidatures nous sont parvenues ! Notre choix s'est porté sur des habitantes de Belmont, 3 personnes, Lutry 1 personne, et la responsable est une ancienne auxiliaire de l'UAPE.

Je rappelle qu'un réfectoire scolaire est de compétence communale et n'exige pas de personnel éducatif spécialisé.

UAPE

L'effectif de l'UAPE est en constante augmentation. De ce fait, les éducatrices en place ont augmenté leur taux d'activité et ont à disposition du personnel auxiliaire engagé sur appel.

SOCIETE LOCALE

La soirée « Brisolée-raisinée » organisée par la Société de développement avec la participation de la nouvelle Société des Jeunes aura lieu à la Grande salle les 24 et 25 octobre.

Je vous remercie de votre attention. »

M. M.-E, FAVRE remercie Mme C. DUPERTUIS et cède la parole à M. P. MICHELET :

« Voici quelques informations concernant mon dicastère :

Quartier du Blessoney

L'avancement des travaux se poursuit normalement. Les travaux de nettoyage de la zone d'extension du cimetière se sont déroulés sans mauvaise surprise.

Au débouché du passage sous l'autoroute, nous avons découvert une épaisseur d'enrobé de 60 cm. Ceci nous a conduit à des travaux supplémentaires, d'où un léger surcoût qui est absorbé par l'enveloppe financière prévue.

Route du Signal

Le chantier a débuté par la réalisation du mur de soutènement avant la fermeture du chantier pour les vacances de l'entreprise.

Actuellement, les travaux avancent selon le planning. Ils se concentrent sur les collecteurs ainsi que les services. Nous n'avons pas de mauvaises surprises à déplorer.

Portail Ouest

Suite aux remarques et suggestions formulées par les commissions lors de l'étude du préavis, nous les avons analysées et chiffré leur coût. Nous avons rencontré à nouveau les commissions et avons présenté les résultats de ces analyses. Lors de cette séance, les commissions et la Municipalité sont tombées d'accord sur les adaptations du projet initial qui pouvaient être réalisées sans surcoût.

Une semaine avant le début des travaux, une importante fuite a dû être réparée à l'amont du carrefour Rte d'Arnier/Rte des Monts de Lavaux. Ces travaux nous ont permis de confirmer que la conduite est en mauvais état.

Le chantier a débuté par le remplacement de la conduite d'eau. Sur le tronçon en cours, nous avons trouvé 3 fuites dont une très grosse chez un privé mais avant le compteur.

Le chantier suit son cours sans problèmes.

Électricité

La saga de la libéralisation du marché de l'électricité continue. La presse s'en fait largement l'écho. Il faut bien reconnaître que nous découvrons tous les jours les exigences de cette libéralisation, et admettre que les adaptations techniques et administratives vont avoir un coût qui se répercutera au niveau des tarifs.

La loi exige que le coût de l'énergie et celui de l'acheminement soient dissociés. De plus l'utilisation de l'énergie n'est plus un critère pour établir la grille tarifaire. Ceci nous a obligé à revoir notre grille qui comprenait les tarifs « ménages », « chauffe-eau » et « tout électrique », et a l'adapté en « tarif simple », « double » et « pro ». Les financements croisés d'une catégorie d'utilisateurs à l'autre doivent être supprimés. Jusqu'à ce jour les tarifs « tout électrique » étaient subventionnés par les autres tarifs. Dans la nouvelle grille tarifaire, seule cette catégorie de consommateurs verra les tarifs à la hausse.

Une lettre d'information sera envoyée à tous les clients touchés par cette modification.

Aux tarifs d'approvisionnement et d'acheminement vient s'ajouter les taxes fédérales et cantonales voire communales.

Pour notre part nous avons décidé de ne pas introduire, pour l'instant, de taxes communales afin de ne pas charger plus que de raison le coût de cette libéralisation du marché de l'électricité

Personnel au service technique

Suite au départ de Mme Parra, nous avons réfléchi au fonctionnement du service et de son développement futur. Ceci nous a conduit à faire un appel d'offre avec un haut niveau d'exigence car nous voulions apporter une véritable assistance au chef du service. A l'issue des diverses auditions, le choix s'est porté sur Mme Nadine Forestier. Mme Forestier vient du Service de l'assainissement de la ville de Lausanne où elle est assistante du chef de service. C'est également en cette qualité qu'elle commencera son activité chez nous en janvier 2009.

Rappel

Samedi prochain, le 4 octobre se déroulera sur le parking de la Clergère la récupération des déchets spéciaux organisée par les communes de Pully, Paudex et Belmont. Le verre de l'amitié vous sera servi.

Je vous remercie de votre attention. »

M. M.-E. FAVRE remercie M. P. MICHELET et cède la parole à Mme C. SCHIESSER :

« Urbanisme

A dossier exceptionnel, présentation exceptionnelle !!

La Municipalité, dans sa délégation la plus restreinte, c'est-à-dire moi accompagnée de M. D. Gamboni, a rencontré la CCU le 18 septembre dernier pour lui présenter en primeur, l'avant-projet pour les constructions sur la parcelle 287, plus connue sous le nom de PPA Coin d'En Haut.

La CCU a pu prendre connaissance des liaisons piétonnières définitives et leur œil affiné leur a permis d'émettre quelques remarques qui ont été derechef transmises à l'architecte.

Le sentiment personnel que j'ai retiré de cette rencontre est que les membres présents semblent avoir été plutôt « déçus en bien » par l'avant-projet présenté.

La mise à l'enquête de ces constructions interviendra certainement dans les 2-3 mois à venir.

Au cours de la même soirée, un autre « aspect » de l'urbanisme a été abordé avec la dénomination de rues existantes ou à créer, mais je ne vous en dévoilerai pas plus, car il fera l'objet d'un préavis lors de la séance du Conseil communal du 6 novembre prochain. Là aussi, une suggestion de la CCU a été adoptée par la Municipalité.

Je vous remercie de votre attention. »

M. M.-E. FAVRE remercie Mme C. SCHIESSER.

4. COMMUNICATION DE LA CCU

M. M.-E. FAVRE cède la parole à Mme S. OGUEY-ARAYMON :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Durant cet été votre CCU a été consultée sur plusieurs projets :

Déjà le 19 août, le syndic, M. G. Muheim et le municipal des travaux, M. Ph. Michelet, M. C. Sarda, l'ingénieur communal, nous ont fait part ainsi qu'à la commission des finances des ultimes choix concernant le portail ouest. Il s'agit notamment :

- d'un îlot végétalisé,
- de deux places de parc supplémentaires,
- d'une bande blanche de type « chemin de la Borne » pour les cyclistes,

- et enfin le choix d'un tableau électrique pouvant être, dans le futur, configuré pour la recharge des véhicules électriques.

Ainsi, comme vous l'avez certainement remarqué les travaux ont démarré depuis déjà deux semaines.

Le 18 septembre, Mme C. Schiesser, municipale de l'aménagement du territoire, M. D. Gamboni, chef du service technique, ont présenté à votre commission trois dossiers :

1. PPA Coin d'En-Haut.

Comme les bons vins, ce projet se bonifie avec le temps, les membres présents de la CCU ont apprécié l'occupation spatiale des bâtiments, les cheminements piétonniers et l'aménagement des zones vertes. Ceci dans le respect de tous les voeux et amendements émis par le Conseil. Il y a même un cheminement piétonnier supplémentaire qui longe la parcelle à l'est et au sud.

2. Des idées de dénomination pour les quelques nouveaux chemins de Belmont. Les noms proposés ont été repris des archives bernoises. Les membres de la CCU qui étaient présents ont émis le voeu que des noms plus actuelles soient également proposés. Cela fera l'objet d'un futur préavis.

3. Le cheminement piétonnier reliant le futur Espace Cancoires au centre historique de Belmont.

La municipalité a eu l'excellente idée de créer cette liaison en utilisant au mieux les infrastructures déjà existantes :

L'idée est de prolonger le cheminement piétonnier à partir du bas de l'escalier reliant aujourd'hui le chemin de la Cure à la route des Monts de Lavaux.

Ce qui est la voie la plus directe.

Et en plus, cette solution permettrait d'économiser le cheminement prévu le long du bâtiment à l'est.

Ce cheminement piétonnier ne fait pas partie du préavis qui vous est soumis aujourd'hui.

Concernant précisément ce préavis de l'Espace Cancoires, un représentant de la CCU a travaillé de concert avec la commission technique ad-hoc.

La collaboration a été efficace et agréable.

La CCU est à l'unisson avec les conclusions de la commission technique.

Pour la CCU, les deux points les plus sensibles sont à l'est une arborisation dense et haute pour préserver l'impact visuel et à l'ouest une liaison piétonnière agréable et sécurisée.

A ce propos, l'ensemble de la CCU soutient donc pleinement l'itinéraire proposé par la municipalité.

Cet itinéraire permettrait à nos aînés, nos enfants et nos jeunes de se rendre à l'Espace Cancoires sans être obligés de faire de longs détours, ou pire de prendre un véhicule pour parcourir quelques centaines de mètres. Malgré toute la sympathie que nous pouvons éprouver pour nos cousins américains. Evitons de les imiter sur ce point.

Nous vous remercions de votre attention ».

M. M.-E. FAVRE remercie Mme S. OGHEY-ARAYMON.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

La CCAR n'a pas de communication.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 09/2008

Demande de crédit de construction « Espace Cancoires » - parcelle 275

Commission technique : M. NOVELLI, Président, MMES GAILLARD, REIGNER
+ M. JAN représentant la CCU

Commission des Finances : M. BOLAY, Président, Mmes JUILLERAT, PINTO
MM. HENCHOZ, PASCHE

La parole est donnée à M. C. NOVELLI pour la lecture du rapport de la commission technique.

M. M.E. FAVRE remercie M. C. NOVELLI pour ce rapport très détaillé et prie ensuite M. J.-M. PASCHE de la Commission des Finances de bien vouloir lire leur rapport.

M. M.-E. FAVRE remercie M. J.-M. PASCHE et ouvre ensuite la discussion.

M. J.-P. CHAPALAY fait remarquer que les plans présentés dans ce préavis auraient dû être plus explicites. Il remarque ensuite que la Municipalité n'a pas inclus de chemin piétonnier dans son préavis 09/2008. Dans l'hypothèse où un futur préavis concernant une liaison piétonnière serait refusé par le Conseil, il n'y aurait pas de liaison entre le chemin du Blessoney et l'Espace Cancoires. Est-ce voulu ?

Personnellement, il n'approuverait pas la création d'un nouveau cheminement piétonnier, du fait qu'il en existe déjà un depuis le chemin de la Cure sur la route des Monts et celui, en cours de réalisation, qui reliera le passage sous l'autoroute.

M. G. MUHEIM lui répond que, comme il s'agit d'une affaire de police et de circulation piétonne, le choix a été délibérément voulu de ne pas présenter un futur cheminement piétonnier simultanément au préavis 09/2008. Les différentes démarches concernant le tracé retenu n'ayant pas encore abouti à ce jour, il ne peut pas donner, ce soir encore, de réponse ferme sur la solution qui sera présentée au Conseil.

M. J.-P. CHAPALLAY est partiellement satisfait de la réponse.

M. P. JAN souligne que la CCU s'est également souciée de la construction de ce chemin piétonnier. Il se trouve que la solution envisagée est une très bonne solution. Il n'y aura rien à double et la liaison se fera depuis le Coin d'En Haut jusqu'à l'Espace Cancoires. Selon les informations communiquées par La Municipalité, les démarches sont sur la bonne voie.

M. D. GRAUL demande à la Municipalité si elle peut déjà évaluer la subvention fédérale ou cantonale concernant le concept Minergie, retenue pour la réalisation du bâtiment

M. G. MUHEIM rappelle que le montant sur le préavis est indicatif et symbolique, soit CHF 14'980.-, et souhaite que l'Etat ne modifie pas son système de subvention d'ici la fin des travaux, la demande ayant été déposée en avril 2008.

M. L. CIOMPI désire connaître, au vu des subventions fédérales qui seront allouées aux structures d'accueil de la petite enfance, le statut futur de la garderie. Deviendra-t-elle publique ? Qui sera le bénéficiaire exact des dites subventions ?

M. G. MUHEIM répond à la demande de Mme C. DUPERTUIS. Lors de sa séance du mois de novembre prochain, le Conseil sera appelé à se prononcer sur l'adhésion de la Commune de Belmont au réseau d'accueil de jour de l'enfance de l'Est lausannois. La mise en place d'un tel réseau permettra de résoudre différents problèmes et répondra à diverses questions de parts et d'autres. La subvention fédérale n'est pas réservée uniquement aux institutions de droit public, mais également à celles de droit privé. Par contre, la subvention est allouée à celui qui en fait la demande, c'est-à-dire celui qui construit, en l'occurrence la commune. La subvention cantonale est réservée aux institutions de droit public, c'est donc ce statut là que la Municipalité est en train de définir avec l'organe concerné. Des précisions seront apportées ultérieurement.

M. J.-C. FAVRE : les CHF 400'000.- mentionnés dans le préavis tiennent compte d'une subvention cantonale qui n'est pas encore certaine ?

M. G. MUHEIM la subvention est certaine, mais deviendra réelle lorsque l'objet sera construit et mis en exploitation, soit dans un délai le plus court possible.

M. J.-C. FAVRE : si le préavis est accepté ce soir, on peut sans autre faire la demande pour la subvention fédérale ; par contre, pour la subvention cantonale on devra attendre notre adhésion au prochain réseau ?

Concernant le rapport de la CF, M. Favre estime qu'il ne trouve pas les réponses et l'analyse des surcoûts du projet présenté ce jour en comparaison au projet présenté et accepté en 2007. Il relève que le rapport mentionne uniquement que ce projet a tenu compte de toutes les demandes faites en 2007, qu'il est onéreux avec un surcoût de 20 %, mais qu'il faut l'accepter. Il regrette que ce surcoût ne soit pas analysé et expliqué par la CF. Il se réfère au préavis voté en 2007.

M. G. MOSER : page 14, chiffre 13 du préavis, la Municipalité a volontairement séparé le coût de CHF 3'300'00.- en deux éléments. La 1^{ère} partie peut être comparée au projet accepté en 2007. La 2^{ème} partie concerne la prise en considération des éléments demandés par les Conseillers ainsi que les diverses commissions consultées.

M. J.-C. FAVRE n'est pas satisfait de la réponse concernant les chiffres et se réfère au préavis 2007 page 4, où plusieurs points ont été modifiés ou annulés. Ce précédent préavis était déjà conséquent, mais celui de ce jour est encore plus onéreux. Dans les discussions sur le préavis 2007, il était question de faire en sorte que le projet final soit le moins onéreux possible, ce qui n'est pas le cas.

M. J.-M. PASCHE intervient au nom de la CF qui a été interpellée : il constate qu'il est usuel qu'entre la 1^{ère} phase d'un projet et sa réalisation finale il y ait toujours un certain écart qui est généralement vers le haut. Au cours de la séance de présentation du dit préavis, M. G. MOSER avait donné toutes les explications, telles que ce jour, et la CF s'en était satisfaite.

M. D. GRAUL rappelle que lors du projet d'intention voté en 2007, le Conseil avait demandé que cet ouvrage soit écologique, d'où le principe Minergie qui n'était pas prévu au départ. Ce qui a un coût. Cette technique constructive est recommandée par le canton.

M. G. MUHEIM rappelle que les chiffres du préavis 2007 avaient été estimés par des professionnels. Les chiffres présentés dans le préavis présenté ce soir sont basés sur des soumissions rentrées.

M. O. IUBATTI explique que les coûts de la construction ont augmenté de 8% entre 2007 et 2008. Il s'estime satisfait de constater que les demandes formulées en 2007 aient été prises en compte, notamment en ce qui concerne les particules fines et la ventilation. Il désire un complément d'information concernant le coût de la ventilation qui lui paraît très bas.

M. G. MUHEIM répond que le coût des ventilations relatives au concept Minergie est intégré dans le montant total "Minergie" et que le montant figurant dans le préavis sous la rubrique "ventilation" concerne une hotte de ventilation ménagère.

M. O. IUBATTI est satisfait de la réponse.

M. W. TREPPE revient sur le rapport de la CF et apprécie la demande de cette dernière de limiter au maximum les frais. Par contre il estime que, pour ce projet, la Municipalité a fait fausse route en voulant mettre à l'écart tant les aînés, les adolescents et les enfants en bas âge. Il pense qu'il serait préférable de leur trouver, dans la mesure du possible, une solution plus appropriée au centre du village, en utilisant des locaux existants comme la grande salle, la Cure ou l'Auberge communale. Il pose également la question en ce qui concerne le choix du nombre d'étages. En plus, il estime qu'un tel investissement de la part de la Commune doit être mérité par ses futurs utilisateurs, principalement le nouveau groupe de la "Société de jeunesse" de Belmont. Il estime qu'une telle infrastructure consiste à donner « le prix avant l'examen ». Pour plusieurs raisons donc, il propose le rejet du préavis 09/2008.

M. Ph. JAN répond que ce dossier a été largement étudié, tenant compte des revendications de tout le monde et que ce projet ne tombe pas du ciel ! Actuellement, les aînés occupent régulièrement la grande salle, ainsi qu'une salle à Corsy, prêtée provisoirement par la Commune de Lutry. En plus, les salles de l'Auberge communale ne seront pas toujours disponibles à l'avenir. Dans le nouveau projet, les aînés partageront leurs locaux avec d'autres sociétés locales. Les locaux pourront également être utilisés pour des besoins communaux. Il recommande vivement, au nom de la CT, de la CF et de la CCU, l'adoption de ce préavis.

M. G. MUHEIM saisit « la balle au bond » lancée par M. W. TREPPE et apporte encore quelques compléments d'information concernant les étages et leurs niveaux, le logement de fonction. Il fait remarquer qu'un précédent projet de création de nursery avait suscité une fronde des futurs voisins qui avait réalisé une pétition à son encontre. Il démontre que les besoins des groupes associatifs de Belmont, qui bénéficieront des futurs locaux, sont avérés.

M. A. GENAINE se réfère à la lenteur de décision du canton de Vaud et estime que cette fois-ci tous les « ingrédients » sont réunis pour que ce projet soit adopté et que la Commune soit dans le peloton de tête des réalisations. Nous pourrions ainsi bénéficier des subventions promises.

M. N. MEGIAS rappelle tous les points positifs que ce projet fournira aussi bien aux aînés qu'aux plus jeunes et encourage l'assemblée à voter pour le préavis.

M. W. TREPPE relève qu'il ne veut pas priver les aînés et les plus jeunes de locaux, mais qu'il estime qu'il faudrait trouver une alternative plus proche du cœur du village.

Mme M. HIRT rappelle qu'au cœur du village, les nuisances sonores posent un problème en cas de spectacles ou de manifestation. Elle explique que les locaux dont bénéficie par exemple une nursery, comporte des aménagements mobiliers (coussins, tapis, espace jeux) qu'il est impossible de mettre en place dans une salle à usage "collectif" type grande salle ou salle de l'Auberge. Elle soutient le projet en demandant la réalisation d'espaces adaptés à leur utilisation principale.

M. L. CIOMPI intervient avec "le cœur lourd", car il doit une fois encore s'opposer à ce projet, pour les mêmes raisons qu'il l'avait fait lors du préavis en 2007, principalement en raisons des nuisances :

- du bruit de fond;
- du taux particulièrement élevé de CO₂, d'autres gaz toxiques;
- des particules fines;
- des terrasses et des balcons pratiquement inutilisables pour les raisons décrites ci-dessus;
- de la claustrophobie et du risque accru d'infections dus à une ventilation constante;

ainsi que de la marginalisation des futurs utilisateurs due à l'implantation du bâtiment à la périphérie du village. Il constate le peu d'enthousiasme que ce projet suscite et ne peut, en tant que médecin et chercheur, que désapprouver ce dernier et le refuser, malgré son plein accord pour les objectifs visés.

M. G. MUHEIM, malgré le profond respect qu'il a pour ce que M. L. CIOMPI a dit et pour sa façon d'appréhender la santé des gens, ne partage pas ce souci. Il fait remarquer que le projet a été soumis et approuvé par les instances cantonales compétentes, formées de spécialistes. La prise de position de M. L. CIOMPI désavoue le travail d'analyse et de contrôle réalisé. Ce dossier n'est pas traité par la Municipalité de manière normative. Il est traité de manière normative par les instances les plus compétentes dans notre canton.

M. J.-C. BENOIT se réfère à la provision faite dans les comptes de CHF 1'500'000.- et demande pourquoi, dès lors, on doit emprunter l'entier de la somme ?

M. G. MOSER lui explique qu'il s'agit uniquement d'une écriture comptable en vue de l'amortissement et non pas d'une réelle trésorerie.

M. J.-C. BENOIT demande comment les coûts d'entretien à long terme ont été évalués ?

M. G. MOSER lui répond, que sur le budget d'exploitation, ces coûts ont été estimés à CHF 30'000.- .

M. G. MUHEIM précise que les CHF 1'500'000.- attribuée au compte de réserve n'ont pas été mis en compte "sur un carnet", mais ont été utilisés pour rembourser un emprunt, soit diminuer notre dette.

M. J.-P. CAVIN demande une précision sur le rapport de la CF, sur lequel la Municipalité ne s'est pas prononcée. Il désire connaître son avis, ceci pour éviter le cas

échéant le dépôt d'un amendement. La Municipalité souhaite-t-elle la création des balcons pour un coût de CHF 95'000.- ? La Municipalité va-t-elle maintenir cet objet, auquel cas il se verrait dans l'obligation de déposer un amendement, ou au contraire entend-elle le retirer ?

M. G. MUHEIM : La Municipalité n'a pas siégé pour se déterminer formellement sur ces balcons, ceux-ci faisant partie de la présentation. C'est avec la commission de suivi du préavis que les derniers « réglages » seront faits. La Municipalité se déterminera officiellement en séance lundi prochain.

M. G. MOSER souligne que si la Municipalité a inclus les balcons dans le préavis, c'est qu'elle estimait que leur coût n'était pas trop élevé, tenant compte de l'aspect esthétique du bâtiment depuis l'entrée du village, et de leurs usages.

M. J.-M. PASCHE a entendu avec intérêt et soulagement les propos de M. G. MUHEIM. Il pense que le texte du rapport de la CF est le reflet d'une sorte de « slalom » auquel les membres de la CF se sont livrés au sujet de ces balcons. En politique on appelle cela « une pesée d'intérêts ». Il ressort suffisamment du rapport de la CF que l'enthousiasme n'y est pas. C'est pour cela que si Monsieur le Syndic nous dit qu'il va y avoir encore une réflexion pour approfondir ce sujet, la CF s'y rallie avec plaisir.

M. Ph. JAN : les huit personnes de la CT et de la CCU se sont penchées sur ce problème, mais il est vrai que ces balcons sont nécessaires. Il s'agit d'un plus pour ces locaux. Le cas de ces balcons va être encore approfondi et il ne voit pas la nécessité de déposer un amendement pour le moment.

M. J.-P. CAVIN retire son idée d'amendement.

M. F. GUTH appuie pleinement l'idée de la création d'un Espace Cancoires. Il rappelle toutefois le jeu de mot « jardin d'enfants » qui veut bien dire que les enfants ont un jardin pour s'ébattre ou pour le moins un espace extérieur accueillant. Il estime que le Conseil, en cas d'acceptation du préavis 09/2008, pourra être tenu pour responsable de dommage causal, envers les futurs utilisateurs. Il estime également que l'emplacement projeté est très mal choisi.

M. G. MUHEIM n'apprécie pas particulièrement la pression que peut provoquer les propos de M. F. GUTH en matière de responsabilité. La nursery concerne des enfants jusqu'à deux ans, alors que le jardin d'enfants concerne les enfants à partir de cet âge-là. A Belmont, les deux systèmes existent, donc attention à ne pas confondre.

M. Ph. JAN répond à M. F. GUTH que les commissions consultées ont été attentives en ce qui concerne l'emploi des balcons de la nursery. Les enfants cheminant dans la localité pour se rendre à l'école sont tout aussi exposés aux nuisances ! Il rappelle d'autre part que l'environnement direct du futur Espace Cancoires est complètement construit, ou en voie de l'être. L'endroit n'est donc pas si mauvais !

M. J.-C. FAVRE fait une précision par rapport à sa précédente intervention en disant que, s'il y a une commission mise en place pour le suivi, tout va être mis en œuvre pour le respect du coût. Il ne peut dès lors qu'approuver ce préavis.

M. L. CIOMPI répond à M. Ph. JAN en lui précisant qu'il ne peut abonder dans son sens, vu qu'il s'agit en l'occurrence de personnes très fragiles, qui doivent être ménagées.

M. D. GRAUL relève que cette réalisation est nécessaire pour le mélange des générations.

M. J.-C. BARTOLACELLI remarque que M. W. TREPPE pense qu'il faut déjà mettre les bénéficiaires à l'essai avant d'aller plus loin. Pour sa part, il estime que l'on ne doit pas attendre, comme le font généralement les vaudois, "un lustre" au risque de ne plus avoir la chance d'obtenir quelque subvention que ce soit. Il invite le Conseil à accepter le préavis.

M. M. OSTERTAG explique que cela fait trois ans qu'il habite dans une maison « Minergie » et qu'il apprécie pleinement la qualité de vie à l'intérieur de ses locaux. Il relate également l'engagement des jeunes lors de précédente manifestation, telle que le 1^{er} août, où ces derniers ont fait preuve d'initiative et de responsabilité.

M. L. GILLIERON relève pour sa part que ce projet, globalement tout considéré, revient à plus de CHF 4'000'000.-, et que c'est un mauvais projet pour les raisons suivantes : l'emplacement - la ventilation mécanique - la contradiction de la terrasse de la garderie avec le principe des fenêtres fermées – la polyvalence proposée pour les locaux – le coût élevé des travaux supplémentaires – l'engagement moral envers les générations futures concernant le choix de l'emplacement et ses proches nuisances.

Il propose quelques pistes de réflexions pour une réalisation à un autre endroit : la parcelle 261 – la maison Pasche – une combinaison des deux ou de toute autre parcelle déjà propriété de la Commune.

Que deviendrait dès lors la parcelle 275 : étudier la possibilité d'y faire un parking public, de manière à récupérer les places de stationnement perdues dans le Bourg. La parcelle deviendrait réellement d'utilité publique.

Il recommande donc de rejeter le préavis n° 09/2008.

M. D. DELAPLACE revient sur les trois raisons évoquées par M. L. GILLIERON pour sa proposition de rejet :

- l'emplacement inapproprié : est-ce dû au fait qu'il ne coûte que CHF 1.-
- la polyvalence inacceptable : ce projet répond à quatre besoins avérés de notre Commune : des locaux pour les jeunes, des locaux pour les aînés, une nursery et un appartement de fonction pour un employé communal.
- l'engagement moral pour l'avenir : il remarque que l'endroit est habité par une grande partie de la population de Belmont et que cet endroit n'est pas plus exposé que d'autre sur la Commune.

Il rappelle enfin que les jeunes enfants de la nursery seront utilisateurs de la structure d'accueil durant une certaine période de la journée et pour 2 ou 3 ans au plus.

Il recommande dès lors la proposition faite ce soir et appuie le préavis n° 09/2008.

La parole n'étant plus demandée, M. M.-E. FAVRE relit les conclusions du préavis et passe au vote.

M. D. GRAUL demande, vu l'importance du préavis, que le vote se fasse à bulletins secrets, ce qui est appuyé par cinq conseillers.

Vote : le préavis n° 09/2008 est approuvé par 36 oui, 10 avis contraire, 4 abstentions.

M. G. MUHEIM remercie l'assemblée pour sa décision et informe que la Municipalité prendra la bonne mesure de toutes les réflexions faites en présence de spécialistes. Il fait en outre référence au montant de CHF 300'000.- pour les divers et imprévus, qui pourraient être revus à la baisse, s'agissant d'une construction neuve. Il remercie également le public, qui a été exemplaire durant les débats, puisqu'il n'y a eu aucun « sifflement »

7. Nomination Commission Gestion 2009 pour examen gestion et comptes 2008

La commission actuelle, par son porte-parole M. M. OSTERTAG, émet le vœu de « rempiler » une année.

Aucune autre candidature n'étant présentée, la Commission de gestion est réélue avec acclamation et M. M. OSTERTAG remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. J.-P. CHAPALAY apporte une rectification à ce qui a été dit en début de séance : ce n'est pas la société des fusiliers, c'est-à-dire l'Abbaye dont il est président, mais bien la Société de tirs de Belmont, dont il est caissier, qui organise le tir de clôture le samedi 11 octobre 2008.

M. M.-E. FAVRE le remercie pour cette rectification et informe que celles et ceux qui désirent faire un groupe s'adressent directement à M. J.-P. CHAPALAY.

M. C. SEEGER fait remarquer que la propreté sur le parking public devant la poste et le magasin Denner laisse à désirer !

M. G. MUHEIM informe que le parking situé devant le Denner est un parking privé et la Commune n'a pas à intervenir. Il y a, en ce moment, des problèmes de contact avec la gérance vu les nombreux changements d'interlocuteurs, mais la Commune fera part des remarques de ses conseillers.

M. D. GRAUL a une question pour Mme C. DUPERTUIS : il a entendu que des enfants venaient « squatter » un établissement public dès la fin de l'école jusqu'à l'arrivée de leurs parents. Est-elle au courant de ce fait ? N'y a-t-il pas un moyen à mettre à disposition pour que cela ne se reproduise plus ?

Mme C. DUPERTUIS n'est pas au courant de cette situation, qui la choque. Quel âge ont ces enfants et pourquoi le restaurateur accepte-t-il cela ?

M. D. GRAUL lui répond que les enfants ont entre six et huit ans et que la restauratrice est intervenue auprès des parents.

Mme C. DUPERTUIS lui répond qu'elle va faire le nécessaire pour remédier à cet état de choses.

M. J.-C. FAVRE relève le problème de signalisation lumineuse interrompue suite aux travaux qui ont commencé pour le « Portail ouest » et se préoccupe de la sécurité des enfants traversant la route pour prendre le bus.

M. G. MUHEIM lui donne les précisions nécessaires.

* * * * *

La parole n'étant plus demandée, M. M.-E. FAVRE lève la séance à 22 h. 55 en remerciant tous les participants pour leur collaboration et le débat fructueux et les prie, ainsi que le public, de bien vouloir descendre au sous-sol où une surprise audiovisuelle réalisée notamment par M. DUFLON et un verre de l'amitié les attendent.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Marc-Etienne FAVRE

Claudine JACQUAT

Président

Secrétaire

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc